

Note de cadrage Contractuel Lecturer

Nom proposé pour le dispositif : « Contractuel lecturer »

Initialement, lors du dépôt de candidature du projet TIGER, ce dispositif avait été nommé « AMU Lecturer ». Suite aux échanges s'étant tenus dans le cadre du GT1 TIGER, et avec la DRH, il est proposé de renommer ce programme « **Contractuel lecturer** ».

Objectif du dispositif « Contractuel lecturer »

Ce dispositif offre la possibilité aux personnels issus des établissements publics à caractère scientifique (EPST) ou des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) de **participer aux activités d'enseignement** de l'université.

Ce dispositif **s'intègre à la trajectoire Transformation de la Formation par la Recherche (TFR) du projet TIGER** et concerne principalement les **parcours TFR**.

Les profils recrutés pourraient intervenir dans **plusieurs Masters** afin de :

- 1) renforcer la dimension interdisciplinaire et les liens entre universités, écoles et organismes de recherche
- 2) permettre la structuration de nouveaux enseignements grâce aux domaines d'expertise spécifiques du profil recruté

Une précaution particulière sera apportée afin de ne pas déstabiliser les services des enseignants-chercheurs déjà en poste.

A qui s'adresse-t-on ? :

Les publics cibles sont les chercheuses/chercheurs issus des **EPST et/ou des EPIC** :

- **Ingénieur(e)s d'Étude ou de Recherche,**
- **Chargé(e)s de Recherche,**
- **Directrices/Directeurs de Recherche.**

Niveau d'enseignement :

Les **masters TFR** sur le périmètre du projet TIGER sont considérés comme les cibles du dispositif « **Contractuel lecturer** ».

Obligations du « Contractuel lecturer » :

- Charge de **40 heures d'enseignement/an (HeqTD)**.
- **26 heures** consacrées à une implication dans le **pilotage administratif d'une formation**.
- Engagement pour **2 années – renouvelable une fois**.

Rémunération :

Rémunération nette hors prélèvement à la source de **4500 € par an** qui sera versée mensuellement à l'enseignant, ce qui correspond au taux horaire d'un intervenant issu du secteur privé et permet de rendre le dispositif attractif pour attirer les meilleurs talents.

La personne recrutée sera engagée au titre d'un contrat LRU qui devra déclarer préalablement le cumul d'activité.

Modalités d'ouverture de poste :

Une **approche ascendante** et basée sur le volontariat est privilégiée :

Master intégré dans un institut d'établissement (sur financements TIGER) :

- Demande d'ouverture de poste « **Contractuel lecteur** » remontée par l'**institut d'établissement** à la ou les composante(s). La requête est le résultat d'un **consensus entre l'institut et les parcours impactés**. La demande doit **préciser les différents enseignements** qui seront pris en charge par le **contractuel lecteur**.
- **Validation de la demande par la ou les composantes** qui la transmettra ensuite au Comité Opérationnel TIGER.
- **Validation du profil « Contractuel lecteur »** par le **Comité Opérationnel TIGER**.
- Mise en place de la campagne de recrutement par les composantes en lien avec l'équipe TIGER.

Master hors périmètre d'un institut d'établissement (si autre source de financement) :

- Demande d'ouverture de poste « **Contractuel lecteur** » remontée par **les parcours** à la ou les composante(s). La requête est le résultat d'un **consensus entre les parcours impactés**. La demande doit **préciser les différents enseignements** qui seront pris en charge par l'enseignant AMU associé.
- **Validation de la demande par la ou les composantes** qui la transmettra ensuite au Comité Opérationnel TIGER.
- **Validation du profil « Contractuel lecteur »** par le **Comité Opérationnel TIGER**
- Mise en place de la campagne de recrutement par les composantes en lien avec l'équipe TIGER.

Dossier de candidature et calendrier de sélection :

Première étape :

- CV académique
- Lettre de candidature de deux pages spécifiant l'adéquation au profil et sa motivation à participer à des activités de formation et de recherche.

Deuxième étape :

- Entretien d'une demi-heure avec la commission Adhoc.

Modalités de sélection :

Master intégré dans un institut d'établissement (sur financements TIGER) :

- Évaluation du dossier de candidature par une **commission Adhoc** composée d'un **expert du domaine**, d'un **représentant de chaque équipe pédagogique** des Masters, **du ou des représentants des instituts d'établissement** et **du ou des représentants des composantes impactées**.

Master hors périmètre d'un institut d'établissement (si autre source de financement) :

- Evaluation du dossier candidature par une **commission Adhoc** composée d'un **expert du domaine** d'un **représentant de chaque équipe pédagogique** des Masters, et **du ou des représentants des composantes impactées**.